

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **11 (1875)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

11^e année.



15 Mai 1875.

N^o 10.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'école normale suisse. — Appel pour la fondation d'un Jardin d'enfants à Aarau. — Quelques vues sur l'Education de la jeunesse et le rôle de l'instituteur. — Nécrologie (Edgar Quinet). — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire. — Poésie.

L'Ecole normale suisse.

Nous avons promis à nos lecteurs de revenir sur ce sujet d'un véritable intérêt pour la patrie suisse et pour l'éducation populaire. L'article que nous publions aujourd'hui est consacré à faire connaître le langage de la presse scolaire de la Suisse allemande sur la question soulevée par M. Aimé Humbert, dans son intéressant opuscule intitulé : *l'Ecole normale suisse*. Parmi les trois journaux scolaires qui s'en sont occupés, la *Berner-Schulzeitung* s'est bornée à traduire quelques-uns des passages les plus saillants de la brochure. Le *Paedagogischer Beobachter* de Winterthour a fait d'abord de même, tout en exprimant l'opinion que, venant de la plume autorisée d'un écrivain et homme d'état connu comme M. Humbert, cet écrit d'initiative ne laisserait pas de faire sensation et d'exercer une certaine action sur l'opinion publique. *La Schweizerische Lehrerzei-*

tung, en revanche, tout en s'associant à quelques-uns des vœux de l'honorable auteur, s'est prononcée carrément, dès l'entrée, contre les conclusions de la brochure.

« Nous sommes d'accord avec M. Humbert, dit le Rédacteur de la gazette scolaire suisse, M. Wyss, inspecteur d'école à Berthoud, pour déclarer 1^o que l'éducation doit être une affaire nationale et, par conséquent, qu'elle doit être placée sous la protection du gouvernement fédéral, et 2^o que la Confédération doit favoriser l'éducation des instituteurs, soit en fondant les trois séminaires ou écoles normales comme le propose M. Humbert, *soit qu'elle vienne en aide aux écoles normales existantes*. Mais nous ne pouvons absolument pas partager l'opinion émise que cette intervention soit suffisante.

» Mais une école normale unique pour la Suisse allemande, ce serait une goutte d'eau sur une pierre brûlante! Puis, à quoi servirait une école normale perfectionnée, si les traitements du corps enseignant restaient les mêmes, si sa dépendance à l'endroit de la sacristie romaine restait la même, et que les écoles continuassent à être peuplées d'un excédant d'élèves comme elles le sont, qu'on continuât à se servir des mêmes moyens d'enseignement et que le temps consacré à l'instruction restât circonscrit dans les mêmes limites?

» Supposez un instituteur formé à l'école normale suisse et qu'on enverrait ensuite occuper une place dans le Valais avec 250 francs d'appointements, au maximum, contraint de prendre la houlette du pâtre en été et de s'enfermer en hiver, avec 100 élèves, dans un local malsain et les moyens d'enseignement que l'on sait. Nous ne donnons pas trois ans à cet instituteur pour être abruti ou réduit à la misère.

» Certes, si vous vous bornez à la création d'une école normale, si vous n'êtes pas en position d'améliorer la situation matérielle et sociale de l'instituteur, de réformer les moyens d'enseignement, d'élargir et d'assainir les locaux scolaires, d'augmenter le temps consacré à l'instruction, le contrôle de l'école, il n'y a rien de fait.

» Si M. Humbert suppose que l'école normale fédérale rendrait des services pareils à ceux que rend l'école polytechnique, il se trompe. S'il compte que certains cantons qu'il n'est pas besoin de nommer perfectionneront leur système scolaire en vue de l'admis-

sion de leurs jeunes gens dans une école normale fédérale, il fait erreur. Ces cantons-là ont leurs raisons pour ne pas vouloir de ce perfectionnement.

» M. Humbert reconnaît, il est vrai, qu'une loi fédérale sera tôt ou tard une nécessité. Mais il croit cette création prématurée et impolitique. Il estime que c'est là une question délicate. Mais nous avouons ne pas comprendre les ménagements de l'honorable professeur sur ce point, car nous savons qu'il est l'ami du progrès et non celui du système rétrograde qu'il s'agit avant tout de combattre.

» Ce qu'il nous faut avant tout, c'est une loi fédérale... comme l'a réclamée le congrès scolaire de Winterthour. Une foule de sociétés populaires, celles de Speicher, de Wolfshalden, de Kurzenberg, de Hérissau, de Stein, ont adhéré à ce programme.

» Alors même que la Confédération s'intéressera davantage à l'école populaire, l'administration des écoles n'en restera pas moins entre les mains des gouvernements. Mais il est des cantons où toute réelle amélioration est impossible sans l'action fédérale et sans participation française des autorités fédérales. Cette participation, on est en droit de l'attendre d'un gouvernement progressiste. Oui ! quand le trésor de ce gouvernement accuse une recette de 39 millions, on est en droit d'attendre de lui une dépense d'un million au moins pour l'instruction publique. Quand les 7000 instituteurs de la Suisse auront une position qui leur permettra de se vouer tout entiers et avec enthousiasme à leur vocation, cela fera plus pour l'avancement du peuple suisse que toutes les écoles normales.

» Oui, dirons-nous avec M. Humbert, *soyons bien persuadés que lorsqu'on verra la Confédération elle-même prendre en mains la cause de l'éducation du peuple et lui donner le cachet d'une affaire fédérale comme la Constitution révisée l'y invite, chacun aura le sentiment qu'il assiste à un fait de la plus haute importance, à l'événement national qui forme le digne couronnement de notre régénération politique.*

» Mais nous persistons à considérer l'élaboration d'une loi fédérale comme une idée qui mérite de rallier autour d'elle la vive adhésion de tous les amis de la patrie et les efforts communs de la Suisse allemande et romande, car c'est elle qui, selon nous, mettra

la couronne à la renaissance politique de la Suisse et c'est grâce à elle seulement que la Constitution fédérale sera une vérité. »

Telle est l'opinion de M. Wyss et elle sera partagée par bien des instituteurs. Il y a bien des observations justes dans l'article qu'on vient de lire. Mais le rédacteur de la *Schweizerische Schulzeitung* ne semble pas comprendre assez toutes les difficultés que rencontrerait l'application de son système, et ce sont précisément ces difficultés qui ont fait surgir la pensée de les tourner par la création d'un établissement du genre de celui qui est proposé par l'ancien recteur de l'Académie de Neuchâtel.

Il est un autre côté de la question qui a complètement échappé à M. Wyss et que l'auteur de la brochure n'a pas jugé à propos d'aborder parce qu'il ne rentrait pas dans son plan : je veux dire la *centralisation scolaire* qui résulterait de l'intervention de la Confédération, surtout comme l'entend M. Wyss. La Société du progrès des études de Genève s'en est, en revanche, occupée dans plusieurs séances où elle a été introduite par un Mémoire de M. Amédée Roget, le savant et judicieux auteur de l'*Histoire du peuple de Genève*, mémoire dont il serait agréable et utile à nos lecteurs de pouvoir leur donner un aperçu sinon le texte complet, car cette question demande à être étudiée sous toutes ses faces.

Mais, en attendant, l'école normale fédérale a essuyé une nouvelle attaque de la part de l'*Observateur pédagogique* de Winterthour qui, après s'être d'abord tenu sur la réserve, s'est prononcé dans le même sens et avec une assez grande véhémence contre le projet, tout en se déclarant favorable à l'idée.

« On dirait, allègue le *Beobachter*, que l'auteur ne se fait pas une notion exacte de la différence qui existe entre le degré de culture des instituteurs dans les cantons de la Suisse orientale et ceux du Tessin, par exemple, ou les chapelains instituteurs et sœurs institutrices des Petits-Cantons. Ne sait-il pas que dans certains cantons on exige trois ans d'école secondaire, que dans d'autres on se contente des connaissances acquises à l'école primaire pour l'admission à l'école normale ? Dans la brochure, il n'est nullement indiqué de quelle somme de connaissances devrait être pourvu le candidat à l'école normale.

» Quant au programme, que faut-il penser d'un établissement

qui n'aurait que 2 ou 3 heures de mathématiques et pour toutes les sciences naturelles, 2 heures par semaine ; où l'on ferait de la calligraphie 4 ans durant, ainsi que de la comptabilité comme dans un Institut de commerce ? Si l'on veut avoir une institution réellement scientifique, il faut de toute nécessité pourvoir à un enseignement sérieux, qui soit à la hauteur de la tâche et soit une véritable gymnastique de l'esprit ; ce qui ne peut s'accomplir que par l'étude approfondie des langues anciennes, ou par une étude non moins solide des mathématiques, des sciences naturelles et des langues modernes. Seulement ces dernières ne suffisent point.

» L'honorable auteur aura été poussé à cela par la mauvaise idée de faire marcher de front la culture générale et la préparation à la carrière pédagogique contrairement à l'opinion exprimée au congrès d'Aarau et à l'organisation qui a prévalu dans la loi zuricoise de 1872, et qui est le seul moyen d'éviter un autre grave désavantage de l'ancien système, celui de maintenir l'isolement des jeunes gens qui se vouent à l'enseignement public. Comment des jeunes gens élevés ainsi en dehors des conditions ordinaires de la jeunesse studieuse ne tomberaient-ils pas dans les défauts de caractères et les préjugés qui, en faussant leurs idées, éveillent la méfiance et les préjugés des autres classes de la Société à leur endroit ?

» Les établissements destinés à former des instituteurs ne doivent pas être des écoles du degré moyen, mais des facultés pédagogiques annexées aux Universités. Ces dernières doivent être subventionnées par la Confédération, laquelle en retour exercerait sur elles l'influence qui lui appartient. Peut-être même serait-ce là une occasion pour revenir sur la question, pour le moment enterrée, de l'Université fédérale. Nul ne serait admis à la Faculté pédagogique sans être porteur d'un certificat de maturité constatant qu'il possédait la somme voulue de culture générale. De cette façon, on pourrait alors accentuer les études propres à former l'instituteur et faire plus pour la pédagogie en 1 ou 2 ans qu'en 4 ans d'école normale ordinaire. Ce n'est qu'ensuite de ce système et de la maturité d'esprit qu'il suppose qu'on pourra réellement développer les principes de la pédagogie, de la physiologie et de la psychologie d'une façon réellement scientifique et fructueuse, et de cette façon encore que la psychologie recevra sa conception la plus haute dans

l'histoire. Supposons ces sciences enseignées à un degré moindre de culture, l'instruction de l'instituteur futur se réduira à une reproduction plus ou moins inintelligente et servile des paroles du maître.

» Aux branches de la Faculté de pédagogie appartiennent encore celles dont l'instituteur aura besoin pour étendre son action et son enseignement aux adultes dans les écoles complémentaires et civiques, savoir, la philosophie de l'histoire, l'histoire nationale, l'étude des lois et de la constitution, l'économie publique et nationale. Le diplôme pour l'enseignement n'embrasserait plus alors que les disciplines ou branches étudiées dans la Faculté.

» Autant nous désirerions pouvoir saluer la fondation d'un véritable enseignement pédagogique fédéral, autant nous serions peu édifiés de ne voir donner d'autre portée à l'art. 27 de la Constitution fédérale que dans le sens de la brochure de M. Humbert. Qu'on n'oublie pas la maxime : les meilleures marchandises sont celles qui coûtent cher. Les instituteurs capables doivent être rétribués honorablement. Il va de soi que les communes d'un esprit étroit, mesquin, ou animées d'idées rétrogrades, particularistes, ultramontaines, ne prêteront pas la main à la chose. La lumière ne brillera que là où elle s'est déjà laissé voir; c'est en vain qu'on met le flambeau devant les yeux de l'aveugle et que la trompette résonne aux oreilles du sourd. Pour chasser la nuit de nos montagnes, il n'y a qu'un moyen, c'est une loi fédérale selon les postulats de l'assemblée générale de Winterthour. Avant tout il faut qu'un texte de loi clair et précis contraigne nos Confédérés d'Uri et autres lieux de congédier ses frocs de l'école, avant que d'y introduire des instituteurs suisses. »

Le *Beobachter*, comme on voit, ne se gêne pas pour attaquer le projet d'une école normale fédérale et le vote négatif du peuple zuricois ne l'a pas corrigé de la théorie qui consiste à faire de l'Université l'école normale de son canton et de la Confédération. En lisant ces pages incisives, les réflexions se pressent en foule dans notre esprit. Nous aurons aussi quelques remarques à faire sur l'article de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, dont nous ne partageons pas toutes les opinions touchant le projet de M. Humbert. Mais la place nous manque pour en donner l'exposé dans ce numéro; nous le ferons prochainement.

A. DAGUET.

Appel pour la fondation d'un jardin d'enfants, à Aarau.

Les jardins d'enfants ont trouvé jusqu'ici peu de faveur en Suisse. Depuis quelque temps cependant l'opinion publique paraît leur devenir plus favorable. Lausanne et Genève avaient donné l'exemple, l'exemple a été suivi. Aujourd'hui c'est le tour d'Aarau. Un appel signé d'hommes influents et haut placés dans l'administration et la hiérarchie scolaire, le landammann Keller, le recteur de l'école cantonale Hunziker, le conseiller d'Etat Staub, Brunnhofer, et Hollmann, secrétaire de l'Instruction publique, invite les amis de l'instruction populaire à concourir à l'institution d'un établissement de ce genre et sollicite un subside de 1000 francs de la part de la commune des habitants.

A l'appui de cet appel, le Comité expose les avantages qu'offre le jardin d'enfants sur une école enfantine ordinaire.

« La lettre tue et l'esprit vivifie. Tandis que dans la salle d'asile ou l'école enfantine, les enfants passent de longues heures à épeler, à calculer et à lire la Bible, le jardin d'enfants met en jeu toutes les forces vives de l'enfance en mettant entre ses mains les matériaux propres à exciter son intelligence et son activité manuelle et intellectuelle, papier, terre glaise, sable, bois. La main de l'enfant, ce novice de la vie, est exercée avec son doigt à reproduire et à inventer toutes les formes possibles, *Le sens du beau* se développe avec la spontanéité et l'esprit d'industrie. Les habitudes sédentaires font place au mouvement le plus salubre au corps et à l'esprit, dans ce local spacieux et bien aéré où les enfants s'ébattent par le mauvais temps et, quand il fait beau, dans les allées du jardin, cette annexe indispensable de la nouvelle école enfantine. Ajoutez-y les chants joyeux, si bien appropriés à l'âge tendre, qui accompagnent leurs jeux, en exerçant l'ouïe et la voix.

» Un autre avantage de cette institution, ce sont les petits travaux horticoles et cet amour de la nature que développe une intuition journalière. Là est le germe du sentiment religieux qu'éveille ou fortifie sans effort et rationnellement au cœur de l'enfance la pensée du Créateur avec l'intuition de la nature. L'intelligence des bambins et bambines a grandi et avec elle la facilité de s'exprimer de vive voix, en attendant que cela se fasse par écrit.

» Il résulte de tout ce que nous avons dit que les jardins d'enfants ne sont pas de simples *asiles* pour soustraire les enfants aux périls divers de la rue, ni une *école de jeux*, où l'on divertit et amuse agréablement la première jeunesse, mais un des établissements d'instruction et d'éducation dont la marche est calculée d'après un plan, toutes les facultés mises en œuvre et harmoniquement cultivées au profit de l'enseignement ultérieur.

» C'est l'opinion générale des instituteurs dans les endroits qui possèdent des jardins d'enfants bien organisés, que les élèves formés ainsi surmontent en très-peu de temps les difficultés de la lecture, du calcul et de

l'écriture et dépassent pour le développement intellectuel tous leurs condisciples.

» On prétend même que les jardins d'enfants ont la plus heureuse influence sur la culture morale, par la précoce direction donnée aux relations des enfants, dans le petit cœur desquels elle excite la sympathie en même temps qu'elle les façonne à une obéissance raisonnable. Le jardin d'enfants aurait ainsi une influence profitable non-seulement à l'école populaire, mais au foyer domestique.

» Quant à la vie pratique, l'on ne saurait douter de l'utilité des jardins d'enfants, par le besoin d'activité, de travail et l'esprit d'initiative que font naître et entretiennent les jeux et l'organisation de ces pépinières.

» Mais une des conditions indispensables de la réussite des établissements de ce genre, c'est le choix d'un emplacement convenable et une autre non moins essentielle, le choix des directeurs et directrices du jardin.

» Pour que ce dernier porte tous ses fruits, il faut qu'il soit entièrement établi d'après les prescriptions et dans l'esprit de son fondateur. »

C'est avec plaisir que nous traduisons plus ou moins librement les lignes qu'on vient de lire de l'appel du Comité d'Aarau. Nous avons été des premiers à parler des jardins d'enfants et nous saisissons toutes les occasions de les recommander à nos concitoyens. Mais nous persistons à penser que l'institution ne se généralisera que lorsqu'on aura trouvé le moyen de la mettre à la portée de toutes les bourses, de la rendre populaire et démocratique. C'est là le plus grand obstacle à ses progrès chez nous.

A. DAGUET.

Quelques vues sur l'éducation de la jeunesse et le rôle de l'instituteur.

Le vendredi, 7 avril de cette année, a été un jour important pour la majeure partie de la population de la ville de Neuchâtel, pour la gent écolière surtout. C'était la fête des *Promotions*, ce jour attendu avec impatience par les uns et redouté par les autres; ce jour où les travaux et la conduite de toute l'année scolaire sont passés en revue, de même que les résultats des examens, et où les encouragements et les prix sont accordés à ceux qui ont fait valoir leurs talents, n'en eussent-ils reçu qu'un, comme l'a fort bien fait remarquer M. le pasteur DuBois, l'un des officiants, et les réprimandes et les menaces à ceux qui les ont enfouis.

Près de 1800 enfants se sont pressés, à deux reprises, dans le Temple du Bas pour y entendre les exhortations charitables et chrétiennes de leurs pasteurs (MM. Junod et DuBois) et le rapport de leur excellent et sympathique directeur, M. A. Petitpierre.

Celui-ci a émis, dans la partie générale de son travail, sur l'éducation de la jeunesse et sur le rôle du personnel enseignant, quelques vues élevées et fort justes, que nous nous faisons un plaisir de communiquer aux lecteurs de l'*Educateur*. Ils reconnaîtront, dans ces aperçus, le pédagogue pratique,

le directeur expérimenté et le chaud ami de l'enfance et de ceux qui sont chargés de l'élever.

M. Petitpierre s'est exprimé à peu près en ces termes :

« L'attention que réclamait les institutions scolaires et la jeunesse d'une ville comme la nôtre ne peut manquer de s'accroître, quand on se trouve à deux reprises, comme aujourd'hui même, en présence d'un aussi grand nombre d'élèves, répartis dans des classes si diverses et se préparant, par l'étude, à des carrières si variées et si importantes. Les générations qui nous suivent et que nous élevons seront à leur tour les générations dont l'influence se fera sentir sur celles qui viendront après ; et de cette succession, je veux dire du travail et de l'esprit de chaque époque, doit dépendre, en grande partie, le sort des individus, le bien-être des familles et le bonheur de la patrie.

» A cette hauteur, Messieurs, les difficultés que nous rencontrons ne peuvent ni nous arrêter ni nous troubler dans l'accomplissement de notre tâche. Nos succès, quels qu'ils soient — et, grâce à Dieu ! nos efforts ne sont pas inutiles — sont les récompenses du dévouement et les heureuses semences de l'avenir. A tous les degrés de notre hiérarchie bienfaisante et légale, nous coopérons à une œuvre grande et salutaire. Autorités municipales, Commission d'éducation, directeur et inspecteurs, professeurs, instituteurs et institutrices, tous ont leur part de responsabilité dans cette entreprise de l'éducation et de l'instruction publique ; et, quand on considère le but, qui dépasse souvent les courtes années que nous pouvons y consacrer, rien, certes, ne doit nous distraire de nos devoirs ni nous ralentir dans la voie de la persévérance et des améliorations utiles et fécondes.

» L'amour et le respect de la jeunesse sont, sous le regard de Dieu et de la Patrie, les premières conditions d'une activité qui ne se lasse pas, et les témoins toujours intéressés dans l'œuvre de relèvement et de progrès qui nous est remise. Ce ne sont pas seulement les actes administratifs et les travaux scolaires d'un seul exercice qui donnent l'appréciation exacte de l'état général de la culture et du développement de la jeunesse d'un pays et d'une ville. Nous n'en avons ainsi qu'une étape et comme la physiologie à un moment précis ; mais une année d'étude marque toutefois dans une série plus complète, et vous jugerez vous-mêmes, Messieurs, si celle que nous terminons y occupe une place honorable.»

Puis, M. Petitpierre a rappelé, en ces termes, à la mémoire de tous, le souvenir de l'excellente institutrice que Neuchâtel a perdue il y a peu de temps.

« L'année s'est ouverte pour nous par un deuil. Après une belle carrière, M^{lle} Racine s'est vue arrêtée par la maladie dans son dévouement et la direction intelligente qu'elle imprimait à l'école supérieure des jeunes demoiselles. Chacun a connu et apprécié la distinction d'esprit et de caractère de cette institutrice excellente, la finesse et la grâce de son enseignement, l'autorité douce et facile qu'elle exerçait, ses conseils affectueux et sûrs qui lui gagnaient vite le respect et la reconnaissance des élèves et lui

conservaient sur celles-ci un empire que ne diminuaient ni les années ni l'éloignement même sur la terre étrangère. Elle a laissé après elle, dans bien des cœurs, des souvenirs durables et une tradition de savoir-faire, de savoir-dire et de parfaite convenance à laquelle nous rendons hommage. »

Parlant de la mission de l'école primaire, M. le directeur l'a caractérisée ainsi :

« C'est dans l'école primaire que nos élèves se préparent et se forment pour le combat de la vie, avec l'aide de Dieu et de maîtres dévoués et expérimentés. C'est l'école du grand nombre, le seul asile d'instruction qui soit ouvert à beaucoup d'enfants du pays. C'est le premier et parfois l'unique stage dans la carrière de l'éducation pour cette foule de jeunes garçons et de jeunes filles à qui nous devons le pain de l'instruction. C'est ici que nous avons des maîtres qui vivent davantage avec les jeunes esprits qui leur sont confiés, et s'identifient avec les caractères qu'ils ont à étudier et à diriger dès l'entrée de la voie. Sans doute, ils ne recueillent pas toujours des fruits abondants de leur mission généreuse, mais que serait-ce s'ils n'étaient pas toujours à la tâche, attentifs, consciencieux et habiles ? Le jour où se termine pour eux une année de labeur leur laisse des espérances, mais aussi des regrets et des inquiétudes, et pour se raffermir en vue de l'avenir, ils ont besoin de la foi qui ne désespère jamais et de la vue claire et sereine du but qu'ils ont à poursuivre. »

N'est-ce pas là ce que devraient penser, sentir, apprécier tous ceux qui ont pour mission de s'occuper d'école et d'éducation ? Certes, avec de pareils sentiments, maîtres et élèves seraient bien encouragés et l'école n'en irait que mieux.

A. BIOLLEY.

NÉCROLOGIE.

EDGAR QUINET.

La France a vu s'éteindre en M. Edgard Quinet, l'un de ses écrivains et de ses citoyens les plus dignes d'enthousiasme. L'enseignement public le comptait aussi parmi ses gloires sous le gouvernement de Juillet, où ses cours jetèrent un vif éclat. Mais ayant fait de sa chaire une tribune contre les Jésuites, de concert avec son ami et collègue Michelet, on leur retira la parole, bien qu'ils n'eussent fait que répondre aux attaques dont l'Université était l'objet. On trouvait aussi cette parole trop révolutionnaire pour un enseignement donné au nom et aux frais de l'Etat. M. Quinet professait au Collège de France les langues et les littératures méridionales.

Privé de sa chaire, M. Quinet se réfugia dans la presse où il continua à combattre la réaction. Elu, en 1847, à la Chambre, il prit une part active à la réforme électorale, quitta la plume pour le fusil en février et s'aida à faire la République. Membre de l'Assemblée constituante, puis de la législative, il vota contre l'expédition de Rome et se vit expulsé de France

après le coup d'Etat. Il se retira d'abord à Bruxelles, puis en Suisse, où il séjourna plusieurs années, tantôt à Genève, tantôt à Veytaux, avec la jeune veuve moldave qu'il avait épousée et qui fut pour le célèbre écrivain une compagne aussi dévouée que sympathique à son œuvre.

La liste des ouvrages de M. Quinet est considérable. Il était poète, philosophe, historien, polémiste, auteur dramatique, il a laissé dans tous ces domaines une trace plus ou moins lumineuse. Mais le livre qui forme son principal titre comme historien et penseur, c'est sans contredit sa *Philosophie de la Révolution française*. C'est aussi là son principal titre à la reconnaissance et à l'admiration des amis de la vérité et de l'humanité, parce qu'après Jules Michelet et plus hautement que lui, il a eu le courage de rompre avec la coupable théorie qui amnistiait et glorifiait les horreurs, les crimes, en faveur de certains principes et de certains résultats. L'ami du Droit et de la Justice triomphait de l'homme de parti et réconciliait la morale avec la politique qu'un funeste divorce avait séparées. Une seule fois dans ce beau et monumental ouvrage, M. Quinet semble sacrifier lui-même à la tradition qu'il condamne, c'est quand il pense que l'Assemblée constituante eût dû extirper par la violence le culte de la majorité des Français, oubliant le grand principe, si éloquemment proclamé par lui, que la force ne fit jamais le droit.

On était si peu fait, dans le camp des amis de la Révolution, à entendre la vérité sur cet événement capital de l'Histoire contemporaine, que Quinet passa un moment pour un transfuge et pour un traître. Tel est le sort des esprits indépendants et assez amoureux de la lumière pour la mettre au-dessus de la passion politique.

Parmi les anciens ouvrages de M. Quinet, le *Génie des religions* (1842) et les *Révolutions d'Italie* portent aussi la marque d'un esprit supérieur.

Edgard Quinet était né à Bourg en Bresse en 1803 et entra ainsi dans sa 73^e année. Ses funérailles ont été honorées de discours prononcés par MM. Victor Hugo et Gambetta.

A. D.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

PHONOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par C. AYER, recteur de l'Académie de Neuchâtel. Paris et Neuchâtel, Sandoz, 1874. 136 pages.

La phonologie est l'étude des sons. Elle en étudie la nature, la formation, les lois suivant lesquelles ils se modifient, les signes qui les représentent ou les lettres.

De là trois parties dans le livre de M. Ayer : la nature et la formation des sons, l'Histoire des lettres latines et les lettres françaises.

« Donner une méthode et des lois aux recherches sur l'histoire des langues, et créer une science où il n'y avait que chaos et hypothèses, tel est le mérite de la philologie allemande. » Elève de Diez, l'auteur, comme

il l'indique dans la préface de son volume, M. Ayer a débuté dans l'étude qui fait l'objet de son travail par un premier aperçu inséré dans l'*Emulation* de Fribourg (1846, 55 et 56), petite revue locale, dit M. Ayer, « et » à une époque où ce genre de recherches était peu apprécié du public. » Mais la méthode historique a fait son chemin et son application à l'enseignement du français est devenue doctrine officielle en France, comme le fait remarquer M. Brachet (auteur d'une excellente grammaire historique de la langue française. »

C'est dans ce même système que M. Ayer avait composé le Cours gradué de langue française qu'il a publié en 1870 et qui lui avait valu « l'éloge » d'avoir enrichi la philologie romane d'un ouvrage qui, par la clarté de l'exposition et la solidité des principes, était appelé à rendre de très-grands services. »

LIVRE DE LECTURE A L'USAGE DES ÉCOLES DE LA SUISSE ROMANDE, par DUSAUD ET GAVARD. Degré supérieur, deuxième édition, revue et augmentée. Adopté par les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Genève, 1874. 416 pages. Prix : 1 fr. 75.

Ce livre de lecture est connu, apprécié et a fait son chemin. L'histoire naturelle y prend une très-grande place, trop grande au gré de ceux qui pensent qu'un livre de lecture n'est pas fait pour cela. Mais on a voulu que ce livre fût une petite Encyclopédie. La morale y est représentée par un chapitre intéressant, mais qui n'aurait rien perdu à l'introduction d'une ou deux des belles pages de Lamennais sur les sujets religieux que ce grand écrivain traitait d'une façon si éloquente et si élevée au-dessus des systèmes confessionnels. On voit avec plaisir figurer parmi les auteurs en prose et en vers un certain nombre d'écrivains nationaux des divers cantons romands, Ch. Didier, Töpfer, Porchat, Petit-Senn, Richard, Ernest Naville, Monnard, Vulliëmin, Agassiz, Victor Cherbuliez, Blanvalet, Vuy, Juste Olivier, Gaudy, Grenus, Carteret, Louis Favre, De Bons, Rilliet-Constant, Edouard Mallet, sans parler des savants proprement dits, comme Bonnet, Marcet.

Dans une nouvelle édition que cet ouvrage ne manquera pas d'avoir en peu de temps, nous aimerions à voir faire une petite place à l'astronomie, à quelques tableaux empruntés au Cosmos de Humboldt ou aux livres d'Arago; ce qui se pourrait sans accroissement considérable du volume, en abrégant un peu quelques exposés des trois règnes. Tel quel, le Recueil de MM. Dussaud et Gavard se recommande par la richesse des aperçus et la variété des extraits.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

ZURICH. — M. le professeur Oswald Heer, le célèbre auteur de beaucoup de savants ouvrages sur les sciences naturelles, a reçu de l'Académie

de Stockholm la médaille d'or pour sa *Flora fossilis arctica*. La Suisse continue à tenir glorieusement sa place au soleil de la science.

— La *Schweizerische Schulzeitung* nous apprend qu'il est question d'établir dans le chef-lieu une exposition scolaire suisse permanente.

« La Suisse, dit la feuille pédagogique que nous citons, a prouvé à l'exportation de Vienne qu'elle peut produire de grandes choses. »

FRIBOURG. — M. Pierre Esseiva a reçu pour la cinquième fois la médaille d'or de l'Académie des Pays-Bas, à laquelle il avait envoyé un poème latin de sa façon. Nous regrettons de ne pouvoir parler à nos lecteurs avec quelques détails et *de visu* de cette production d'un savant compatriote, élève de l'ancien collège de St-Michel.

SOLEURE. — Ce canton compte 202 écoles primaires, 183 dans la campagne, 19 dans les villes. Le nombre des élèves y est de 11,632, dont 5,607 filles et 6,025 garçons. L'école normale comptait, en 1872-73, 34 élèves.

THURGOVIE. — Dans la seconde moitié du mois de mai, on célébrera à Kreuzlingen, une fête anniversaire en l'honneur de l'illustre pédagogue J.-J. Wehrli, le collaborateur de Fellenberg et le directeur de l'école normale de la Thurgovie. Un appel public est adressé aux disciples et admirateurs du généreux éducateur. Honneur à ceux qui restent fidèles à leur maître et au culte de gloire de l'école et de la patrie.

VAUD. — Le Conseil d'Etat a appelé aux fonctions de bibliothécaire cantonal en chef M. Dumont, qui en remplissait réellement depuis quelque trente ou quarante ans les fonctions, sans en avoir le titre, ni les honoraires. C'est donc une justice rendue, mais justice bien tardive, hélas ! et qui fait faire de pénibles réflexions sur l'influence excessive que la politique exerce dans un domaine où la science seule devrait être mise en ligne de compte. Le Conseil d'Etat de Vaud a eu l'honneur et le mérite de rompre avec ces antécédents. Puisse-t-il être imité par d'autres cantons où les talents et le mérite ne viennent qu'après le dévouement à l'ordre de choses ou à la coterie dominante. Tous ceux qui ont eu l'occasion de recourir à la complaisance de M. Dumont se joindront à nous pour le féliciter et féliciter aussi le gouvernement de Vaud de cette réparation exercée envers un homme de science et de mérite, l'un des membres fondateurs de la Société d'histoire de la Suisse romande.

GENÈVE. — Il s'est formé dans ce canton une société pour le placement des gouvernantes suisses à l'étranger. Elle offre un intérêt sérieux de philanthropie et d'utilité publique. Elle a eu déjà plusieurs séances, entendu les rapports de MM. Gambini, Moynier et les discours de MM. Ernest Naville, Le Fort et Dunant. Nous espérons être mis au courant de ses travaux inspirés par une pensée élevée et le besoin urgent de venir en aide à nos émigrantes de l'enseignement, dont les vicissitudes attirent depuis plusieurs années l'attention des amis du pays et de l'humanité. Il ne suffit pas de faire de belles déclamations contre le mal, il faut l'empêcher autant que possible, non pas en combattant l'émigration, mais en la réglant. Tant que

nos jeunes filles ne trouveront pas dans leur terre natale les ressources nécessaires à leur entretien et au soulagement de leurs familles, les plus amères récriminations et les plus navrantes peintures ne sauraient être d'aucun effet pratique et ne servent qu'à assombrir une situation irrémédiable. Merci donc aux hommes d'élite qui travaillent à l'améliorer !

FRANCE. — M. JULES SIMON, ancien ministre de l'Instruction publique, l'auteur éminent de tant de beau et de bons livres de philosophie et d'éducation, est au nombre des candidats inscrits pour l'Académie française. Nous faisons des vœux pour qu'il soit admis à occuper l'un des 40 fauteuils de l'aréopage littéraire où sa place nous paraît marquée par le suffrage des hommes qui aiment à voir la haute raison alliée au goût du beau.

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT n'a pas cessé de tenir ses assises. M. Jean Macé, le célèbre auteur de la *Bouchée de pain*, du *Génie de la Petite ville*, des *Veillées du Château*, la préside. Nous recevons aujourd'hui la liste de ses membres avec plusieurs comptes-rendus de ses travaux, des dons de livres qu'elle fait aux bibliothèques populaires des départements, à celles des régiments, de ses subsides en espèces pour la fondation de bibliothèques. L'influence de la Ligue se fait sentir aussi en Algérie et même dans des pays où l'on ne s'attendrait pas à retrouver sa trace en Egypte, en Californie, dans l'Amérique méridionale.

L'ORPHELINAT PROTESTANT de Dély-Ibrahim près Alger, nous envoie son compte-rendu pour 1874, e'est-à-dire pour la 31^e année de son existence. Le nombre des enfants est de 72 dont 35 garçons et 37 filles. L'orphelinat a reçu de l'Etat 450 hectares dont la moitié est en culture, l'autre à l'état de pâturage pour les bestiaux et bêtes à cornes en assez grand nombre qui appartiennent à l'établissement et qui consistent en 14 vaches, 18 bœufs de trait, 13 veaux de lait, 32 moutons, 13 chèvres, etc. Les dépenses sont de 41,300 fr. et ne sont pas couvertes par les recettes qui ne montent qu'à 32,298 fr. On espère pouvoir couvrir ce déficit, grâce à la charité des amis des pauvres et à d'autres ressources.

La SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA PAIX publie un Bulletin en date de février 1875 où l'on trouve, avec la Nécrologie des sociétaires les plus distingués, un tableau des opérations et des travaux de cette association philanthropique et juridique de *Droit international*. Les droits des belligérants y sont l'objet d'un examen spécial. « Défendez votre pays par tous les moyens qu'avoue l'honneur. » Telle est la maxime des amis de la Paix. On y voit avec plaisir M. Lucas, membre de l'Institut de France, l'un des vétérans, de toutes les sages réformes constitutionnelles et judiciaires en Europe, proclamer l'alliance de la morale et de la politique, professée par l'âme élevée et la conscience honnête de Kant, puis malheureusement battue en brèche, par Savigny, au nom de la doctrine historique, et par Hegel, au nom d'une doctrine soi-disant philosophique qui n'est que le triomphe du Droit du plus fort ou de la Force brutale.

La FRANCE a perdu M. Emile de Bonnechose, auteur d'une *Histoire de France* qui a eu 16 éditions et membre de la Société de Franklin pour la

propagation des bons livres. C'était un grand ami de l'Instruction populaire auquel le *Manuel général* de l'Instruction rend un hommage mérité. M. de Bonnechose est mort à l'âge de 73 ans, dans la confession protestante, que son frère, aujourd'hui cardinal et archevêque de Rouen, avait professée aussi dans sa jeunesse.

Une œuvre importante de la Ligue de l'enseignement, c'est l'initiative d'un mouvement très-étendu en faveur de la gratuité de l'Instruction populaire à laquelle est venue ensuite se joindre l'obligation d'icelle. L'idée avait eu pour premier promoteur M. Carnot, ministre de l'Instruction publique sous la république de 1848 à laquelle M. Carnot demandait 30 millions pour réaliser cette pensée. M. Duruy, ministre sous l'empire, et M. Jules Simon, avant même son ministère sous la république actuelle, se déclarèrent partisans de la même doctrine. Mais l'impossibilité de parvenir sur le terrain officiel ayant été démontrée, la Ligue de l'enseignement a repris la proposition et cherche à la réaliser par la voie du pétitionnement universel et d'une cotisation qui a nom le *sou contre l'ignorance*, et dont le résultat sera la formation d'un fond scolaire, d'un budget populaire, libre et volontaire de l'Instruction publique.

« L'Instruction obligatoire, dit le compte-rendu intitulé : *Un million de signatures*, qui hier encore n'était qu'une formule acceptée par le petit nombre, est devenue par la force des choses autant que par sa propre vertu, le signe de ralliement de tous les citoyens dévoués à leur pays et soucieux de l'avenir. » Quelques grands journaux, comme le *Temps*, l'*Opinion nationale*, le *Journal des Débats*, prêtent leur appui au mouvement. Un organe scolaire important, l'*Enseignement laïc*, de M. Charles Sauvestre, est voué et dévoué à l'œuvre. Des conférences ont été instituées dans le même dessein et M. Sauvestre, en particulier, a obtenu un grand succès dans sa tournée en Saintonge et en Normandie.

Le nouveau ministre de l'Instruction publique en France, M. Wallon, est un ancien maître d'histoire qui suppléait M. Guizot à la Sorbonne. M. Duruy, comme on sait, avait également enseigné cette science, qui avait fait la fortune littéraire et en quelque sorte préparé la carrière politique de M. Guizot.

— Le supérieur général des Frères de la doctrine chrétienne, le frère Jean Olympe qui avait succédé au frère Philippe, est mort et a été enseveli le 19 avril. Le nom de ce religieux était Jost Paget. Il appartenait à une famille de paysans de la Franche-Comté. Pendant le siège de Paris, frère Olympe s'était distingué dans le service des ambulances. Nous ignorons ce qu'il a pu faire au point de vue de l'éducation et au profit des écoles. Il n'y avait qu'un an qu'il remplissait les fonctions de supérieur général lorsque la mort le surprit, à l'âge de 65 ans.

ITALIE. — La marquise Durazzo a légué 800,000 francs pour la fondation d'un collège de garçons à Gènes.

POÉSIE.

LE GRÜTLI.

(D'après KRAUER.)

Salut, plage silencieuse,
Joyau des Pays Forestiers,
Beau lac, dont la vague orgueilleuse
S'abreuve aux éternels glaciers !

Salut, pacifique rivage,
Terre sacrée, ombrages verts,
Où, secouant un dur servage,
Nos pères ont brisé nos fers !

Là, nos pères venaient dans l'ombre ;
Levant au ciel leurs bras vengeurs,
Ils juraient là, d'une voix sombre,
La perte de leurs oppresseurs.

Des astres la lueur tremblante
Glissait sur les flots endormis,
Quand leur serment, prière ardente,
Montait aux célestes parvis.

Et Dieu — la Justice infinie —
Au serment des héros sourit :
Son bras chassa la tyrannie :
Chez nous la liberté fleurit.

Ah ! des Alpes tant que l'aurore
Empourprera les fiers sommets,
Ton nom, que chaque Suisse adore,
Grütli, ne passera jamais !

X. KOHLER.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.